



# NEWS POMMIÉROISE

MAI 2020 n°2

## RÉOUVERTURE PROGRESSIVE ET PARTIELLE DES SERVICES

### MAIRIE: TÉL 04 74 54 29 92

Ouverture au public à compter du vendredi 15 mai jusqu'à nouvel ordre

- Lundi de 8H30 à 12H00
- Vendredi de 14H00 à 17H00 (fermeture du service le vendredi 22 mai).

Pour toutes demandes de renseignements auprès du secrétariat de mairie, vous pouvez nous contacter:

- par téléphone: au 04 74 54 29 92
- par mail: [mairie.pommier@entre-bievreethone.fr](mailto:mairie.pommier@entre-bievreethone.fr) (à privilégier)

Nous vous proposerons un rendez-vous pour faciliter vos démarches.



### AGENCE POSTALE: TÉL 04 74 54 29 94

Ouverture au public depuis le lundi 11 mai

- du Lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 (le mercredi)
- samedi impair: de 8H30 à 11H30

### BIBLIOTHÈQUE: TÉL 04 74 58 62 63

Les associations professionnelles des bibliothèques recommandent d'organiser un dé-confinement progressif des bibliothèques, elles ont déconseillé une réouverture des locaux au public le lundi 11 mai, mais ont proposé un redéploiement progressif de leurs services.

C'est pourquoi la bibliothèque reste pour l'instant fermée au public.

Toutefois, à compter du jeudi 14 mai, un service « **DRIVE** » est mis en place pour le retrait de documents (livres, CD, DVD) **UNIQUEMENT** pour les adhérents qui auront effectué une réservation au préalable.

Les retours des documents empruntés seront acceptés. Ces derniers seront traités par la mise en quarantaine de 3 à 10 jours puis nettoyés à l'aide d'un produit virucide. Ils apparaîtront encore sur votre carte pendant ce temps.

Ils seront sortis de votre compte après la période de quarantaine.

**La transaction des documents s'effectuera en extérieur, à gauche de la porte d'entrée de la Mairie, sous l'avancée de toit.**

Le nombre de réservations a été élargi, vous pouvez réserver à présent :10 imprimés (livres ou revues), 4 CD, 4 DVD, 3 livres audio, 2 partitions. La durée de prêt passe à 6 semaines.

Une fois vos documents réservés sur Internet, vous recevrez une confirmation par e-mail de leur disponibilité à la bibliothèque de Pommier, il sera alors **IMPERATIF de prendre rendez-vous par e-mail et d'attendre la confirmation de ce RDV avant de vous déplacer pour le retrait de votre commande.**

Mail : [mediatheque.pommier-de-beaurepaire@reseau-ecume.fr](mailto:mediatheque.pommier-de-beaurepaire@reseau-ecume.fr)

Portail : [reseau-ecume.fr](http://reseau-ecume.fr)

**Nous vous remercions par avance de respecter les dispositions mises en place pour assurer la sécurité de tous, lors de votre arrivée dans les locaux.**

## REOUVERTURE DE L'ÉCOLE

Dans son allocution devant la représentation nationale le 28 avril dernier, le premier ministre a présenté le cadre du dé-confinement, et en particulier celui de la réouverture progressive des écoles, dans le respect des consignes sanitaires imposées, dont les modalités sont précisées dans le «protocole sanitaire» du Ministre de l'Education Nationale.

Les élus ont élaboré un travail partenarial de proximité avec l'équipe enseignante et le personnel communal pour que l'accueil des enfants volontaires se passe au mieux et dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Toutes les mesures mises en place impliquent que l'école accueille les élèves selon une organisation nouvelle.

Elle ne fonctionne pas comme avant le confinement, tant au niveau pédagogique qu'au niveau des conditions de reprise.

### **Voici l'organisation que nous avons retenue:**

**Les enfants rentrent à l'école sur la base du volontariat et le choix d'un retour appartient aux parents.**

#### **Rentrée:**

**Lundi 11 et Mardi 12 mai :** journées de pré-rentrée pour les enseignants, aménagement des locaux (personnel communal et élus)

**Jeudi 14 mai :** rentrée des élèves de CP, CE1, CM1et CM2

**Lundi 18 mai :** rentrée des élèves de PS, MS, GS et CE2

#### **Enseignement :**

→ mission en présentiel (en classe avec les enfants),

→ mission en distanciel (pour les enfants qui restent à la maison)

répartition de ces missions sur 2 jours / 2 jours.

Chaque enseignante assure la classe à l'école 2 jours consécutifs et travaille en distanciel les 2 autres jours de la semaine.

#### **Garderie:**

Les horaires de garderie sont allégés (7H30 le matin au lieu de 7H00 et 17H30 le soir au lieu de 18H15).

#### **Restaurant scolaire:**

La cantine fonctionne tous les jours

Pendant la pause méridienne, les élèves déjeunent dans leur classe chacun à son bureau.

Un personnel municipal est affecté à chaque classe.

Un repas froid est servi sous forme de plateaux: kit individuel avec couverts plastiques et serviette, repas servi sous barquette individuelle : pas de partage de la nourriture, de l'eau, des couverts....

### **Actuellement une trentaine d'enfants ont fait leur retour en classes sur 100.**

Les familles seront consultées de nouveau fin mai afin de connaître leur souhait en matière d'accueil à l'école de leur (s) enfant (s) pour le mois de juin.

#### **Personnel:**

Mise à disposition: gel hydro alcoolique, masques, visière, gants, tablier, charlotte, pulvérisateur produit virucide, savon liquide, essuie-mains....

### **Nous avons construit ce projet ayant comme priorité la SANTE de chacun, enfant et personnel enseignant ou communal.**

Nous avons travaillé longuement notre protocole de reprise en tenant compte du protocole sanitaire obligatoire et de l'équité entre les enfants.

Il sera évolutif en fonction des contraintes repérées lors de la mise en pratique, du contexte sanitaire du département et des directives institutionnelles.

## URBANISME

Le service urbanisme de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône a repris son activité.

Pour toute demande, contactez le service par téléphone au 04 74 29 31 00 ou par mail: [urbanisme@entre-bievreethone.fr](mailto:urbanisme@entre-bievreethone.fr)

Les demandes seront traitées par rendez-vous téléphonique ou, si nécessaire, par rendez-vous sur place donné par le service. Ne vous déplacez pas avant de l'avoir contacté.

**A SAVOIR:** si vous avez rendez-vous, il se tiendra dans un espace aménagé à l'accueil de la Communauté de Communes à (Saint Maurice l'Exil). Le port du masque est **OBLIGATOIRE** pendant le rendez-vous. Il est demandé de ne pas venir accompagné lors de votre rendez-vous.

**RAPPEL:** les délais d'instruction sont suspendus et reprendront à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

## ENVIRONNEMENT

La collecte des déchets ménagers en porte à porte continue à être assurée comme habituellement.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir pour ne pas manquer la collecte.

Pour toute question en matière de collecte des déchets ménagers, vous pouvez contacter le service environnement:

- au siège d'EBER au 04 74 29 31 15

- au pôle de proximité de Beaurepaire au 0 800 138 438

La 8 déchèteries communales sont ouvertes normalement depuis le lundi 11 mai, sans rendez-vous.

### RAPPEL:

Les déchèteries de Montseveroux et de Beaurepaire sont accessibles exclusivement aux habitants de l'ex-territoire de Beaurepaire.

Les déchèteries d'Anjou, Ville sous Anjou, Péage de Roussillon, Salaise sur Sanne, Saint Clair du Rhône et Sablons sont accessibles uniquement aux habitants de l'ex-territoire du Pays Roussillonnais.

### A SAVOIR:

Les déchèteries communautaires appliquent les mesures barrière en prévention de l'épidémie du COVID-19, impliquant au maximum la présence de 3 véhicules en déchargement en simultané.

### HORAIRES D'OUVERTURE:

Déchèteries	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.	DIM.
BEAUREPAIRE	8H30 - 12H				8H30 - 12H		Fermée
	13H30 - 18H			13H30 - 18H	13H30 - 18H		
MONTSEVEROUX	Fermée	9H - 12H		9H - 18H		9H - 12H	
		15H - 18H	15H - 18H		13H30 - 18H	13H30 - 18H	

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Ouverture du service des Eaux au public du lundi au vendredi:

- de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 au 7 rue des vèpres au Péage de Roussillon,

- de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00 au pôle de proximité à Beaurepaire (28, rue Français, 2ème étage).

Les démarches dématérialisées sont à privilégier autant que possible.

Pour toute demande particulière, n'hésitez pas à prendre d'abord contact par téléphone ou par mail, avant de vous déplacer.

**A SAVOIR:** Port du masque OBLIGATOIRE

Contact: 04 74 86 39 70 Mail: eaux@entre-bievreethone.fr

## SERVICE MINIMUM PETITE ENFANCE

Réouverture des 7 structures petite enfance du territoire (communautaire, communales, associatives), depuis le lundi 11 mai.

Les familles dont les enfants sont déjà accueillis dans les structures, relevant du personnel prioritaire ou non, ont dû être contactées afin de connaître leurs besoins.

Les familles ayant des besoins de garde pour des enfants de 0 à 3 ans et dont l'enfant n'était pas inscrit dans une structure ni accueilli chez une assistante maternelle avant la période de confinement, peuvent joindre le service petite enfance.

**A SAVOIR:**

La situation liée au COVID-19 implique que moins d'enfants peuvent être accueillis.

Contact: 07 86 62 04 58 mail karine.bruas@entre-bievreethone.fr

## CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE

Ouverture au public du lundi au mercredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00 sur rendez-vous uniquement.

Les consultations médicales sont ouvertes le mardi et le mercredi sur les horaires d'ouverture, sur rendez-vous.

**A SAVOIR:**

- accueil uniquement sur rendez-vous,

- 1 personne/1 couple à la fois dans la salle d'attente.

Les conjoints ou accompagnants ne seront pas accueillis au centre, exception faite pour les accompagnants professionnels.

Port du masque obligatoire Contact: 04 74 86 55 62

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Ouverture du service sur rendez-vous, accueil téléphonique au 04 74 86 63 75

- lundi de 13H30 à 17H00

- mardi, mercredi et vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

- jeudi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 18H00.

Accueil du public uniquement sur rendez-vous, donné par un conseiller, ou par convocation.

Ne vous rendez pas directement sur place sans avoir pris rendez-vous au préalable.

**A SAVOIR:** - attente à l'extérieur des locaux, port du masque obligatoire.

## INFORMATIONS DECONFINEMENT

### AFFOUAGE

La date d'ouverture de la vidange de la coupe de bois sera fixée dans les prochains jours, après décision des services de l'Office National des Forêts. Les affouagistes seront informés personnellement.

### DEPLACEMENTS + DE 100KMS

Depuis le lundi 11 mai 2020, un dé-confinement progressif est mis en place.

Il n'est plus nécessaire d'avoir une attestation de déplacement **SAUF:**

- si vous sortez de votre département ou

- si vous sortez d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon supérieur à 100Kms autour de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements et téléchargement de la nouvelle attestation:

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Deconfinement-Declaration-de-deplacement>.

**ATTENTION** toutefois à bien continuer de respecter les gestes barrières, les distanciations physiques et d'éviter le regroupement de personnes.

### DECLARATION DES REVENUS 2019

Guichets des Impôts fermés jusqu'à nouvel ordre.

Depuis le 11 mai 2020, il est possible de prendre un rendez-vous. Et, afin de ne pas se déplacer inutilement, vous disposez de plusieurs moyens pour trouver les réponses à vos questions:

→ sur Internet: [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

→ au centre de renseignements téléphoniques de l'Isère: 04 57 93 94 10 du lundi au vendredi de 9H à 12h et de 14H à 17H.

→ ou par l'accueil personnalisé sur rendez-vous: il est possible de prendre un RDV téléphonique en ligne depuis l'espace particulier du site [www.imots.gouv.fr](http://www.imots.gouv.fr) (rubrique « contacts »).

Un agent des finances publiques prendra en charge votre demande et vous rappellera.

Date limite de dépôt sur Internet de votre déclaration de vos revenus de 2019: **le 8 Juin 2020 à 23H59**

### DISTRIBUTION DE MASQUES REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Nous vous transmettons ce jour les masques distribués par la Région Auvergne Rhône-Alpes:

- 1 masque en tissu par habitant à partir de 12 ans, lavable 50 fois fabriqué par des entreprises régionales.

Courant juin, un masque tissu vous sera également fourni par la Communauté de Communes EBER.

### ELECTION DU MAIRE

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, l'ordonnance du 13 mai 2020 précise les modalités d'installation des conseils municipaux élus au complet au premier tour organisé le 15 mars 2020.

NB : même si la réglementation en vigueur pendant l'état d'urgence interdit les réunions de plus de 10 personnes, elle prévoit des dérogations pour les réunions « indispensables à la continuité de la vie de la nation », telles que celles des conseils municipaux, qui se déroulera donc entre le 23 mai et le 28 mai.

Pour notre commune, elle se tiendra **le lundi 25 Mai à 19h00 en Mairie. (séance à huis clos)**

**Nous restons mobilisés pour vous accompagner au mieux.**

**Soyez patients et prenez soin de vous.**

**Le Maire, Mireille Bouvier**